



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 11 février 2026 — N° 35

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin d'annoncer l'octroi d'une aide financière pour la création du Centre d'excellence en systèmes intégrés de défense.

M. Benjamin (Viau) fait une déclaration afin de souligner le travail du Fonds 1804 pour la persévérance scolaire.

Mme Bogemans (Iberville) fait une déclaration afin de rendre hommage aux femmes œuvrant dans le secteur de la construction.

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de saluer la mobilisation estrienne pour le rétablissement du Programme de l'expérience québécoise.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 150^e anniversaire des villes de Cowansville et de Farnham.

11 février 2026

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Journée internationale des femmes et des filles de science.

M. Provençal (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de souligner le cinquième anniversaire du Centre d'aide aux personnes immigrantes et leurs familles.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Bernard Rousseau.

Mme Haytayan (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 75^e anniversaire des Loisirs Bon-Pasteur.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner la création de la Table québécoise d'expertise sur les lacs.

Mme Mallette (Huntingdon) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Janet St-Hilaire.

À 9 h 53, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

11 février 2026

Les travaux reprennent à 10 h 09.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Proulx, ministre responsable de l'Habitation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 20 Loi édictant la Loi visant à favoriser l'accès au logement et modifiant diverses dispositions concernant le domaine de l'habitation

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 20.

Dépôts de documents

Mme LeBel, ministre de l'Éducation, propose :

Le rapport annuel d'activités 2024-2025 du Protecteur national de l'élève.
(Dépôt n° 528-20260211)

11 février 2026

Mme Rouleau, ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, dépose :

Le rapport annuel 2024-2025 de l'Office de la sécurité économique des chasseurs cris (versions française, anglaise et crie).

(Dépôt n° 529-20260211)

Dépôts de pétitions

Mme Garceau (Robert-Baldwin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 135 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le maintien de l'accès aux soins en obstétrique et en gynécologie dans la région de Québec.

(Dépôt n° 530-20260211)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

À la demande de Mme la présidente, M. Tanguay, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

11 février 2026

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Carmant (Taillon), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que, pour être nommé juge à la Cour supérieure du Québec ou à la Cour d'appel du Québec, il est légalement requis d'être membre du Barreau du Québec depuis au moins 10 ans;

QU'à ce titre, elle demande au gouvernement du Québec de s'engager à toujours défendre cette exigence fondamentale pour la reconnaissance du caractère juridique distinct du Québec.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 99 en annexe)

Pour : **101** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Morin (Acadie), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Blanchette Vézina (Rimouski), Mme Poulet (Laporte) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), présente une motion concernant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant la protection des locataires; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

11 février 2026

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime sa vive inquiétude devant la hausse spectaculaire de 149 % des crimes violents sur la Côte-Nord au cours des cinq dernières années, une situation exacerbée par les conflits liés au crime organisé et au trafic de stupéfiants;

QU'elle reconnaisse que la ville de Sept-Îles affiche actuellement la progression de la criminalité violente la plus rapide au Québec, affectant gravement le sentiment de sécurité et la qualité de vie des citoyens, incluant les communautés autochtones limitrophes de Uashat mak Mani-utenam;

QU'enfin, elle demande au gouvernement de renforcer les mesures de prévention et d'intervention auprès des jeunes afin de contrer le recrutement par les organisations criminelles et d'accroître le soutien aux services sociaux et aux organismes communautaires de la région pour répondre aux enjeux de toxicomanie qui alimentent ce marché criminel.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 100 en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

11 février 2026

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 12, Loi instituant la prestation de services de garde éducatifs à l'enfance par les personnes reconnues à titre de responsables d'un service de garde éducatif en communauté;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 15, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 19, Loi visant notamment l'amélioration de l'accès aux services médicaux et la prise en charge médicale de la population;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 5, Loi visant à accélérer l'octroi des autorisations requises pour la réalisation des projets prioritaires et d'envergure nationale;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 13, Loi visant à favoriser la sécurité et le sentiment de sécurité de la population et modifiant diverses dispositions.

11 février 2026

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séances de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la restauration et la protection de la mission universitaire du Québec et afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition concernant la suspension de l'obligation de porter l'uniforme scolaire pour les personnes autistes si les options offertes ne sont pas adéquates.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, propose que le principe du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

En conséquence, conformément à l'article 97 du Règlement, le débat sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, est ajourné au nom de Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont).

Les travaux reprennent à 15 heures.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose :

QUE l'Assemblée nationale dénonce le mauvais bilan du gouvernement caquiste pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean après deux mandats au pouvoir.

Mme Soucy, première vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 45 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 22 minutes 37 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 13 minutes 49 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 18 minutes 34 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 10 minutes sont allouées à l'ensemble des députés indépendants, sous réserve d'un maximum individuel de 1 minute 30 secondes. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat ajourné plus tôt au cours de la présente séance sur la motion de M. Roberge, ministre responsable de la Laïcité, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

11 février 2026

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 111, Loi modernisant la Loi sur les coopératives et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

M. Poulin, ministre délégué à l'Économie et aux Petites et Moyennes Entreprises, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de M. Kelley (Jacques-Cartier).

À 18 h 29, M. Benjamin, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au 12 février 2026, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

11 février 2026

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de M. Lemieux (Saint-Jean), conjointement avec M. Paradis (Jean-Talon), Mme Blanchette Vézina (Rimouski) et M. Carmant (Taillon) :

(Vote n° 99)

POUR - 101

Abou-Khalil (CAQ)	Charest (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)
Allaire (CAQ)	Charette (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)
Arseneau (PQ)	Chassin (IND)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Asselin (CAQ)	Ciccone (PLQ)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Bachand (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Beauchemin (PLQ)	Derraji (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Bélanger (CAQ)	Déry (CAQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
(Prévost)	Dorismond (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Drainville (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
(Orford)	Dubé (IND)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bernard (CAQ)	Dufour (IND)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
Bérubé (PQ)	(Abitibi-Est)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Biron (CAQ)	Dufour (PLQ)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Mille-Îles)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Duranceau (CAQ)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Bouazzi (QS)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boulet (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bourassa (CAQ)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Cadet (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Caire (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Carmant (IND)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caron (PLQ)	Grandmont (QS)	Mallette (CAQ)	
(La Pinière)	Grondin (CAQ)	Marissal (IND)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	

11 février 2026

Sur la motion de M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), M. Fontecilla (Laurier-Dorion), Mme Blanchette Vézina (Rimouski), M. Marissal (Rosemont) et Mme Lakhoyan Olivier (Chomedey) :

(Vote n° 100)

POUR - 99

Abou-Khalil (CAQ)	Charette (CAQ)	Hébert (CAQ)	Montigny (CAQ)
Allaire (CAQ)	Chassin (IND)	Jacques (CAQ)	Morin (PLQ)
Arseneau (PQ)	Ciccone (PLQ)	Jeannotte (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)
Asselin (CAQ)	Cliche-Rivard (QS)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nichols (PLQ)
Bachand (CAQ)	Derraji (PLQ)	Julien (CAQ)	Paradis (PQ)
Beauchemin (PLQ)	Déry (CAQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dorismond (CAQ)	Labrie (QS)	Poulet (IND)
(Orford)	Drainville (CAQ)	Lachance (CAQ)	Poulin (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Dubé (IND)	Laframboise (CAQ)	Prass (PLQ)
(Prévost)	Dufour (IND)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bernard (CAQ)	(Abitibi-Est)	Lakhoyan Olivier (IND)	Provençal (CAQ)
Bérubé (PQ)	Dufour (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Reid (CAQ)
Biron (CAQ)	(Mille-Îles)	LeBel (CAQ)	Roberge (CAQ)
Blais (CAQ)	Duranceau (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Blanchette Vézina (IND)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Sainte-Croix (CAQ)
Blouin (CAQ)	Fréchette (CAQ)	Lecours (CAQ)	Schmaltz (CAQ)
Bogemans (CAQ)	Gagnon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boissonneault (PQ)	Garceau (PLQ)	Leduc (QS)	Setlakwe (PLQ)
Boivin Roy (CAQ)	Gendron (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Simard (CAQ)
Bouazzi (QS)	Gentilcore (PQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chauveau)	Thouin (CAQ)
Bourassa (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Bussière (CAQ)	Girard (CAQ)	(Chapleau)	(Hull)
Cadet (PLQ)	(Groulx)	Maccarone (PLQ)	Zaga Mendez (QS)
Caire (CAQ)	Grandmont (QS)	Malette (CAQ)	
Carmant (IND)	Grondin (CAQ)	Marissal (IND)	
Caron (PLQ)	Guilbault (CAQ)	Martel (CAQ)	
(La Pinière)	Guillemette (CAQ)	Massé (QS)	
Champagne Jourdain (CAQ)	Haytayan (CAQ)	McGraw (PLQ)	